

Mairie de MUNCQ-NIEURLET

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

Fax. : 03 21 36 53 13

Département
Pas-de-Calais

Arrondissement
Saint-Omer

Canton de Marck

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2015 (1) à 18 h 00,

à la Mairie, lieu habituel des séances.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Compte-rendu de la réunion précédente
- Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe assurance statutaire du Centre de Gestion
- Délibération création d'un poste d'agent recenseur
- Délibération pour achat logiciel JVS Horizon On Line
- Délibération Seuil Marchés Publics
- Délibération transfert de parcelle de l'AFR de Bayenghem-Les-Eperlecques à la Commune
- Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée due aux Communes pour les chantiers provisoires concernant les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- Médecine du Travail
- Assurance Santé Collective
- Questions diverses

Fait à Muncq-Nieurlet, le 11 Décembre 2015.



Le Maire,
Jean Boidin.

(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)